

CPE : Que va devenir notre métier ?

Qu'est-ce que la circulaire de 1982 ?

Cette circulaire fixe les « missions » des CPE dans les établissements. Elle a été écrite en 1982, en fonction de la réalité de l'époque.

Pourquoi doit-elle évoluer ?

Discordances entre la circulaire et la pratique :

- Toujours aux 39h.
- Le « conseiller d'éducation » n'existe plus.



Ce que nous avons à gagner?

La rémunération des heures supplémentaires (quel CPE n'en fait pas plus qu'il ne devrait ?).

Une meilleure reconnaissance de notre rôle de médiateur et de pédagogue.

La suppression de la semaine de permanence de petites vacances.

La circulaire de 1982 est notre richesse, de part son ouverture qui nous laisse une certaine autonomie dans notre travail. Il ne s'agit pas de l'abolir mais de la faire

évoluer dans le but de la faire correspondre davantage à ce qu'est notre métier aujourd'hui. Le CPE impulse, innove et crée du lien dans les établissements. Les élèves, à l'image de notre société évoluent. Nous ne pouvons nier ce fait ni nous refuser à une certaine évolution de nos fonctions.

En refusant tout changement et toute négociation, comme le font certains syndicats, **nous** laisserions les conditions de travail des personnels se dégrader.

Le SGEN-CFDT demande la réécriture de la circulaire de 1982 pour qu'on leur reconnaisse leur rôle de « Conseillers Techniques » de la communauté scolaire.